



PRESTATIONS BRICOLAGE

Description des tâches effectuées

- Intervenir sur les disfonctionnement de votre intérieur (porte qui grince ou ferme mal, tiroir qui coince...)
- Branchement et installation de votre matériel Hi-fi, réglage de votre téléviseur
- Changer un joint de robinet, une bouteille de gaz
- Monter un meuble en kit
- Accrocher un cadre ou un miroir au mur
- Fixer une étagère
- Déboucher une canalisation, un siphon, des toilettes...
- Réparer un évier qui fuit, une chasse d'eau
- Réparer des objets en porcelaine, en bois...
- Réaliser les achats nécessaires à votre réparation

Services	Tarif horaire TTC	Réduction ou crédit d'impôt
Petit Bricolage	24	12

Dolce casa services fournit le matériel nécessaire aux interventions de ses prestataires.

Ce qui ne peut pas être effectué par nos services

Pour des raisons de législation et afin de vous faire bénéficier des réductions de tarif liées aux services à la personne, les interventions possibles de nos hommes toutes mains sont limitées. Ils ne peuvent pas effectuer de travaux relevant de corps de métiers spécialisés : ni maçonnerie, ni plomberie, ni électricité, ni peinture, ni mécanique.

De plus pour rester dans le cadre légal, les interventions ne peuvent dépasser une durée de deux heures.

Réduction ou crédit d'impôt

Dolce Casa services étant agréée par la Préfecture, n° N/071207/F/013/S/114, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées (plafond fixé à 500 Euros par an; selon loi fiscale en vigueur ; art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts).



Frais d'adhésion et mode de paiement

Il n'y a aucun frais d'adhésion ni de dossier pour avoir accès à nos services.

Les modes de paiement acceptés pour les prestations régulières sont :

- le prélèvement automatique
- les Chèques Emploi Service Universels (CESU) préfinancés (par ex : Chèque Domicile, Ticket Cesu, Cesu Sodexo,...).
- Pour les paiements par CESU, 3 Euros sont facturés mensuellement pour couvrir une partie des frais de gestion occasionnés par ce mode de paiement.
- Pour les interventions ponctuelles, le chèque bancaire est accepté, le paiement s'effectuant à la commande.

Conditions

- Pour les prestations régulières, pas de prépaiement : facturation mensuelle à l'issue des prestations.
- Pour les interventions ponctuelles, paiement à la commande.

Frais de transport

- Pour les interventions ne nécessitant pas l'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de la prestation, pas de frais de transport.
- Pour les déplacements éventuellement effectués par l'intervenant pendant sa prestation, facturation de **0,39 €** par kilomètre parcouru.

